



Le bulletin municipal

N° 2 - mai/juin/juillet 2014

« Des moments forts »

Au sommaire

L'édito du maire	1
Le budget 2014	2 et 3
La STEP « Quand il est question d'assainissement »	4 et 5
Le PLU	6 et 7
Transports en commun à Quaix	8
Les rythmes scolaires	8
Zoom sur les travaux et les chantiers	9
Les délibérations votées en conseil municipal	10
En bref	11
Nous avons aimé / pas aimé	12
Nos fêtes et foire vont-elles disparaître ?	12
Mairie pratique	12

Pour tout ce qui concerne la communication une adresse * :
communication@quaix-en-chartreuse.fr

* Ou l'adresse postale de la mairie

Nous avons annoncé dans notre programme électoral que nous n'augmenterions pas les impôts et, en votant le budget le 23 avril dernier, nous avons tenu parole. Nous tenions tous beaucoup à ce que la fiscalité locale ne s'ajoute pas à d'autres pressions fiscales. Ainsi nous avons présenté en conseil municipal public le compte administratif 2013 et le budget 2014 dont vous trouverez les principales lignes au début de ce bulletin.

Autre moment fort pour notre commune : le vote du Plan Local d'Urbanisme. Lorsque nous avons ouvert ce chantier il y a maintenant 4 ans, je n'imaginai pas qu'il s'agirait d'un véritable parcours du combattant dans la jungle administrative et législative. Que d'heures passées, que d'énergie dépensée pour faire avancer ce document indispensable, incontournable dans une commune. Lorsque nous pensions, élus réunis pour une séance de travail, que nous touchions au but, une nouvelle disposition réglementaire, une nouvelle loi, venait en ralentir l'exécution, remettait parfois en question nos choix, nous contraignait à revoir notre copie. La loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme rénové), applicable le 27 mars dernier en est, à cet égard, la dernière illustration.

Le PLU (qui remplace le Plan d'Occupation des Sols) est maintenant voté. Il tient compte des enjeux paysagers, écologiques et architecturaux, s'appuie notamment sur les lois Montagne, SRU (loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain) et Grenelle 1 et 2. Il nous permet de clarifier les zonages et les règlements de construction, d'avoir une vision précise de l'organisation de notre territoire communal et d'anticiper l'impact du développement démographique. Approuvé par le conseil municipal le 6 juin, il a été déposé en Préfecture le 10 juin 2014.

La STEP* « la Roselière » représente aussi un gros dossier, et aussi un gros chantier, qui arrive à son terme. Les engins de chantier sont partis depuis peu et, avant la mise en service de cette réalisation, il nous a semblé nécessaire de vous présenter les questions très directes que nous avons posées au concepteur de cette station d'épuration.

Même si les vacances commencent tout juste il est utile d'anticiper, et vous trouverez dans ce numéro un article sur les transports en commun que la METRO met en place ainsi que sur les rythmes scolaires que nos enfants vont connaître dès la rentrée de septembre.

Au moment où vous recevrez ce bulletin certains d'entre vous seront en congés ou sur le point de les prendre. Alors, que vous soyez loin ou tout simplement chez vous, l'équipe municipale vous souhaite à tous une très belle et heureuse période estivale.

Pierre Faure
Maire de Quaix en Chartreuse

* acronyme pour station d'épuration

LE BUDGET 2014

Situation assez rare, la date des élections municipales a fait que le budget 2014 largement préparé par l'ancienne municipalité a été « bouclé » et voté par la nouvelle équipe le 23 avril dernier. Plongés dans la réalité financière d'une commune, les nouveaux élus se sont attelés à la tâche pour intégrer l'un des plus important dossier de la gestion communale.

Budget de fonctionnement

Après des années difficiles, l'année 2013 a été clôturée avec des comptes sains et un excédent de 65 653,05 € maintenu au budget de fonctionnement de 2014. Nous avons également le plaisir de vous annoncer que les quatre taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncier bâti, taxe foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises) que nous votons demeurent stables et n'augmentent pas.

Les travaux de rénovation de l'école ont permis d'améliorer l'isolation du bâtiment et donc de permettre de réaliser des économies sur l'énergie.

La ligne consacrée aux dépenses de personnel est en légère augmentation. En effet, la réforme des rythmes scolaires rend notamment nécessaire le recrutement de personnels encadrants.

Il faut savoir que :

La traversée du village a été refaite à l'occasion du prochain passage du Tour de France sur nos routes mais cela n'a pas impacté le budget de la commune.

En effet, le Conseil général de l'Isère a financé l'opération à la demande du Comité organisateur du Tour.

Fonctionnement dépenses		
Chapitre	Désignation	Montant
*023	Virement à la section d'investissement	288 498,40
11	Charges à caractère général	196 300,00
12	Charges de personnel	358 400,00
*014	Atténuation de produits	64 333,00
65	Autres charges de gestion courante	62 814,10
66	Charges financières	29 500,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
22	Dépenses imprévues	15 000,00
*42	Transferts entre section	79 243,35
	Total	1 095 088,85

Fonctionnement recettes		
Chapitre	Désignation	Montant
*002	Excédent de fonctionnement reporté N-1	65 653,05
13	Atténuation des charges (remboursements divers)	5 000,00
70	Produits des Services du Domaine (cantine, garderie, produits agricoles)	79 805,00
73	Impôts et taxes	351 059,00
74	Dotations, subventions et participations	235 905,00
75	Autres produits de gestion courante (loyers)	48 000,00
76	Produits financiers	8,00
77	Produits exceptionnels	260 500,00
*042	Transferts entre section (quote-part des subventions d'immobilisations)	49 158,80
	Total	1 095 088,85

Budget d'investissement

Cette année le budget d'investissement sera principalement consacré aux règlements des projets en voie d'achèvement (enquête, interventions d'un géomètre et étude de programmation). Le projet le plus important voté en investissement concerne les travaux d'aménagement des terrains Amblard dont l'étude de faisabilité est en cours.

Investissement dépenses		
Chapitre	Désignation	Montant
*001	Déficit antérieur reporté	-
040	Transfert entre sections (amortissement subventions)	49 158,80
16	Emprunts et dettes (capital)	178 000,00
20	Immobilisations incorporelles (études, licences)	57 950,15
21	Immobilisations corporelles (terrains, matériels techniques)	80 898,89
23	Immobilisations en cours	383 954,89
45	Comptabilité distincte rattachée (compte de tiers)	22 975,60
	Total	772 938,33

Investissement recettes		
Chapitre	Désignation	Montant
*001	Excédent reporté	34 293,12
*021	Virement de la section de fonctionnement	288 498,40
*024	Cession de terrains	-
040	Transfert entre sections (amortissements immobilisations)	79 243,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	
	TLE	8 000,00
	1068	65 903,60
	FCTVA	121 260,00
21	2132 récupérations TVA livraison à soi-même	7 265,00
16	Emprunts et dettes	-
13	Subventions d'investissement	-
	Subventions et participations prévues	153 517,61
45	Comptabilité distincte rattachée (compte de tiers)	14 957,25
	Total	772 938,33

LE BUDGET 2014

Budget de l'eau et de l'assainissement

Le budget de l'eau et de l'assainissement est sensiblement en baisse de 2,4%. Il s'établit cette année à 205 072 €. Les raisons invoquées pour cette baisse il y a un an (cf. « Atout Quaix » n° 13 de juin 2013) sont encore valables. A savoir, d'une part des travaux de rénovations des conduites d'eaux conduisent à réduire les fuites et d'autre part, des réseaux anciens comme ceux de la Frette ou de Combe blanche ont été rénovés dans le cadre des travaux engagés pour les relier à la nouvelle station d'épuration.

A cet égard, il faut noter que les emprunts en cours contractés par la Mairie pour l'assainissement (traitement et réseaux), seront repris par la Métro au 1^{er} juillet 2014.

Eau et assainissement budget de fonctionnement dépenses		
Chapitre	Désignation	Montant
11	Charges à caractère général	104 500,00
22	Dépenses imprévues	5 000,00
23	Virement à la section investissement	6 567,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	45 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00
*042	Dotations aux amortissements	40 505,00
	Total	205 072,00

Eau et assainissement budget d'investissement recettes		
Chapitre	Désignation	Montant
002	Excédent antérieur reporté	-
70	Vente des produits	157 702,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 370,00
	(Quote-part des subventions d'investissement virée)	
	Total	205 072,00

Eau et assainissement budget d'investissement dépenses		
Chapitre	Désignation	Montant
*001	Déficit antérieur reporté	-
*040	Amortissement des subventions	46 360,17
16	Capital des emprunts	40 000,00
20	Immobilisations incorporelles (études)	3 000,00
21	Immobilisations corporelles	52 062,53
23	Immobilisations en cours	800 000,00
	Total	961 422,70

Eau et assainissement budget d'investissement recettes		
Chapitre	Désignation	Montant
001	Excédent antérieur reporté	487 432,01
10	Dotations, fonds divers et réserves (1068)	74 350,69
13	Subventions d'investissement	352 568,00
16	Emprunts	-
21	Virement de la section de fonctionnement	6 567,00
*040	Amortissement des immobilisations	40 505,00
	Total	961 422,70

Nom de l'association	Montant en €
Association sportive de Quaix	1 120
Sou des écoles	1 700
Club de l'amitié	850
UMAC	75
FNACA	75
Coopérative scolaire	1 552
Quaix de chants	100
Crèche Lou P'tiot	29 072
Total	34 544

Pour les associations

Comme nous vous l'annoncions lors du vote du budget 2013, nous avons été obligés d'augmenter le budget de la crèche. Aux 18 000 € accordés en 2013 s'ajoute 11 000 € nécessaires au fonctionnement de la crèche. Cette augmentation est liée au désengagement programmé du Conseil général de l'Isère à l'horizon 2016.

Cette subvention pour la crèche fait actuellement l'objet de discussions avec les communes voisines susceptibles de confier des enfants à la crèche de Quaix.

Les subventions ont été pour la plupart maintenues, voire augmentées, et retrouvent le niveau de celles attribuées en 2012.

Les engins sont partis, les clôtures posées, l'herbe des talus reprend ses droits et les roseaux commencent à étendre leurs racines. La station d'épuration « la roselière » est terminée. Revenons brièvement sur l'histoire de ce chantier.



Jusqu'à aujourd'hui aucun système d'assainissement ne desservait les hameaux de la Frette et de Combe Blanche. Le rejet des eaux usées s'effectuait directement dans le milieu naturel où les eaux s'infiltraient et polluaient gravement l'environnement faunistique et floristique ainsi que les nappes phréatiques. Il était donc impératif d'instaurer un système de traitement des eaux usées et de protéger le milieu naturel grâce à la mise en place d'un système d'assainissement collectif écologique.

Ce projet présente donc l'opportunité pour la commune de Quaix-en-Chartreuse de desservir en assainissement collectif, en plus de la station d'épuration du centre bourg, deux hameaux supplémentaires (La Frette et Combe-Blanche) ainsi que le centre de loisir du CHU de Grenoble. Ce dispositif correspond au raccordement

de 330 équivalents habitants. Par ailleurs, les futurs besoins liés à l'urbanisation prochaine du territoire communal sont pris en compte dans ce projet afin de se positionner dans une vision plus large à long terme.

Les nombreuses contraintes qui figurent au Plan de Prévention des Risques naturels de Quaix-en-Chartreuse ont considérablement amenuisé les possibilités d'implantation de la future station d'épuration. Et, à ce titre, la commune a fait réaliser par un bureau d'études une étude d'avant-projet ainsi que plusieurs scénarii d'implantation de la station. C'est le site des champs du CHU de Grenoble qui a été retenu.

Le choix d'une station à filtres plantés de roseaux s'est imposé pour ce projet en regard de sa bonne performance en terme de traitements des eaux usées, de ses qualités écologiques, de sa bonne intégration paysagère et du faible impact des nuisances sur son environnement.

Ce sujet a déjà fait l'objet de plusieurs articles parus dans les numéros 10 de juin 2011, 13 de juin 2013 et 17 de décembre 2013 du journal municipal « Atout Quaix ».

PLAN DE FINANCEMENT

Financiers Ouvrages	Conseil général de l'Isère	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Auto financement	Total
Création de l'unité d'assainissement	25 % 82 500 €	30 % 99 000 €	45 % 312 561,86 €	100 % 494 061,86 €
Création de réseaux	15 % 49 500 €	30 % 99 000 €	55 % 383 020,05 €	100 % 530 520,05 €
Total	19 % 132 000 €	30 % 198 000 €	51 % 694 581,92 € *	100 % 1 024 581,92 €

Il faut savoir qu'au montant consacré à cette réalisation par la commune s'ajoutent 4 016 € d'indemnité d'éviction et 638,94 € d'indemnité de servitude versées à l'exploitant agricole.

L'emprunt fait par la mairie sera repris par la Metro qui prend la compétence assainissement le 1^{er} juillet. Comme indiqué dans l'article sur le budget, les emprunts en cours liés à d'autres travaux d'assainissement seront eux aussi repris par la Metro.

D'ASSAINISSEMENT : La Step « la roselière »

Vous vous êtes sans doute posé quelques questions sur cette réalisation, nous aussi. Nous sommes donc allés à la rencontre du responsable de chantier pour lui poser des questions très directes.

Interview de David UCAR, chef d'agence de Profil études

Avec cette roselière, votre société vient de réaliser une station de dépollution dont on dit qu'elle constitue actuellement le système le plus écologique, pourquoi ?

Parce que le système en lui-même est composé de matériaux naturels. Les eaux usées domestiques sont en effet traitées par un filtre à sable qui retient les éléments organiques et plantés de roseaux pour aérer le massif filtrant donc vous n'utilisez que des matériaux inertes : du sable de traitement et des matériaux biologiques : les roseaux qui sont plantés dans le massif filtrant.

Ce sont les roseaux qui absorbent ce qui arrive dans cette station d'épuration ?

Non, ça se passe un peu différemment. Le roseau effectivement retient de l'eau et de la pollution pour ses nutriments mais sa fonction première n'est pas d'évacuer cette pollution. Elle est d'aérer le massif filtrant à l'aide de ses rhizomes et de ses racines, cela permet ainsi de différencier le cheminement préférentiel de l'eau et d'avoir un massif qui est sans arrêt en mouvement.

J'habite à proximité de cette roselière, est-ce que je dois craindre les odeurs ?

Vous ne craignez aucune odeur puisque c'est un système aérobie (oxygéné) et vous n'êtes jamais en phase anaérobie. Vous avez toujours l'eau à l'intérieur du massif filtrant mais vous n'avez jamais de stockage d'eau sur la partie haute. Il n'y a donc pas d'eau croupie. C'est un système toujours brassé en oxygène.

Les amplitudes thermiques annuelles peuvent à Quaix être très importantes (-21° en hiver 2013 / +40° en été 2003). Est-ce que ces situations extrêmes peuvent impacter le fonctionnement de la Step ?

Pour ce qui est de la sécheresse, ces roseaux qui pourraient effectivement craindre la sécheresse poussent dans un massif filtrant, donc continuellement alimentés par les eaux usées des habitations, ils ne sont pas dépendants des précipitations naturelles. Donc le problème de la sécheresse ne se pose pas car même en période de vacances si vous avez 2/3 des usagers en congés il y en aura toujours 1/3 qui continuera à rejeter des eaux usées. Donc très chaud avec de l'eau aux pieds vous imaginez bien que cela fonctionne encore mieux.

Pour le froid les roseaux sont des systèmes biologiques qui se mettent en période végétative. L'hiver il peut donc faire très froid les roseaux ne meurent pas, les rhizomes poursuivent leur vie, les feuilles renaissent au printemps.

De plus les roseaux sont fauchés à l'automne pour laisser la place aux repousses de printemps.

J'imagine que lorsqu'on installe un dispositif de ce type la loi vous soumet à des contrôles réguliers.

Une loi régit les obligations administratives de suivi régulier de n'importe quel type de station d'épuration et celle-là en fait partie. La DDT fait des contrôles réguliers et pour Quaix vous serez concernés par 2 à 4 contrôles par an en entrée et en sortie ainsi qu'en débit et en charge polluante du système de traitement. Vous avez aussi 2 bilans dans l'année qui seront transmis à la commune pour qu'elle puisse savoir comment fonctionne son système de traitement.

Est-ce que cette roselière serait susceptible d'amener des moustiques ?

Il n'y a pas d'eau stagnante de surface et qui dit pas d'eau dit pas de développement larvaire de moustiques.

Avez-vous des recommandations particulières à faire aux usagers qui sont ou seront raccordés à la STEP ?

Les usagers qui étaient raccordés à un assainissement individuel n'auront pas à changer leurs habitudes. Toutefois, il est indispensable de ne pas jeter de lingettes dans les toilettes. Ceci est d'ailleurs valable pour tous les systèmes d'épuration.

L'environnement de la STEP paraît aujourd'hui un peu...minéral...

Les talus commencent déjà à se recouvrir d'herbe, la végétation va très vite reprendre sa place. A l'automne le paysage aura déjà bien évolué et l'année prochaine il sera beaucoup plus vert.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le 4 juin 2014, date du dernier conseil municipal, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé par l'ensemble des élus de notre commune. Ce vote est l'aboutissement d'un travail de longue haleine qui a commencé en 2010, lorsque le conseil municipal a pris la décision de réviser le Plan d'Occupation des Sols (POS).

Pour mémoire, le PLU, élaboré à l'échelle de la commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement. Il prévoit l'organisation du territoire communal pour les 10-15 ans à venir, et fixe les orientations d'aménagement permettant de prendre en compte des enjeux majeurs tels que la préservation des terres agricoles et naturelles, la protection du patrimoine et du paysage, les contraintes de risques naturels et bien sûr la nécessité d'accueillir de nouveaux habitants et de nouveaux actifs.

Ce document fixe donc, au-delà du projet souhaité par la commune et ses résidents, les règles d'utilisation du sol qui en découlent.

Le PLU « grenellisé », c'est-à-dire prenant en compte les réformes de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 portant sur l'Engagement National pour l'Environnement, a été arrêté une première fois en février 2013. Puis, sur avis du commissaire enquêteur et conformément aux remarques de l'Etat et du Conseil général de l'Isère, le zonage a dû être révisé en septembre 2013 : ceci a impliqué notamment la fermeture de certaines zones à l'urbanisation, pour assurer plus de cohérence entre le potentiel constructible et la volonté d'accueillir 200 habitants, dans les 10 prochaines années.

Fin 2013, selon la procédure, le PLU a été de nouveau soumis pour consultation aux Personnes Publiques Associées (Etat, Région, Département, Parc Naturel Régional de Chartreuse,...). Une seconde enquête publique a donc été lancée en janvier 2014, afin que chacun puisse de nouveau émettre avis, observations, contre propositions. L'ensemble des observations et demandes émanant de l'Etat et des Personnes Publiques Associées, ainsi que les remarques issues de l'enquête publique et du commissaire enquêteur ont été considérées dans la version du PLU qui a été approuvée. Notamment, le document prend en compte la loi ALUR du 27 mars 2014.

Le PLU prendra effet dès réception par le Préfet et après publicité dans le journal et affichage à la mairie.

Le Conseil Municipal remercie vivement l'ensemble des acteurs, qui par leur implication, leurs observations, leurs critiques, ont contribué au document tel qu'il se présente aujourd'hui et à la réussite de ce projet.

Le document PLU et ses annexes sont tenus disponibles pour consultation en Mairie, aux jours et heures d'ouverture au public

La procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols et d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme peut se résumer en 7 grandes phases :

Phase 1 : La délibération en conseil municipal, du 17 décembre 2010, lance la procédure de révision du POS en PLU.

Phase 2 : Au 31 octobre 2012, une délibération initie le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Phase 3 : L'élaboration d'un PLU Grenellisé s'étale sur une longue période (au moins 4 ans) durant laquelle, les élus élaborent le projet PLU avec le soutien des services de l'Etat (DDT- Direction Départementale Territoriale- de l'Isère). C'est également un temps de concertation avec les différents partenaires, collectivités, institutions et la population au travers de multiples outils de communication (réunions publiques, présentations, blog).

Phase 4 : L'arrêt du PLU le 26 septembre 2013 pour la seconde enquête publique se fait par délibération du conseil municipal.

Phase 5 : Le projet PLU est envoyé aux Personnes Publiques Associées (PPA) : Etat, Région, Département,... Elles ont trois mois pour rendre leur avis.

Phase 6 : La population est consultée via une enquête publique d'un mois : celle-ci s'est déroulée du 27 janvier 2014 au 27 février 2014.

Phase 7 : Suite au retour positif des PPA, et à l'avis favorable du commissaire enquêteur, le PLU est approuvé par délibération du conseil municipal, ce qui a été fait le 4 juin 2014.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME : Les clefs du PLU

La loi ALUR et ses implications sur notre PLU

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) a pour objectif de rétablir une égalité d'accès au logement. Un des axes qui structure ce projet est celui dit de la transition écologique des territoires : pour construire des logements là où sont les besoins, en préservant les espaces naturels et agricoles. Il faut tout à la fois favoriser la densification des quartiers pavillonnaires, donner un coup d'arrêt à l'artificialisation des espaces naturels et agricoles et limiter l'étalement urbain, notamment dû à un urbanisme commercial souvent trop débridé.

Les modalités de cette loi, qui ont un impact potentiel sur notre PLU, sont les suivantes :

- Le Coefficient d'Occupation des Sols (COS) est supprimé. Il est remplacé par le Coefficient d'Emprise au Sol (CES) ;
- Concernant les ouvertures à l'urbanisation : la loi ALUR impose deux nouvelles dispositions :
 - une collectivité qui prévoit de modifier son PLU pour urbaniser une zone AU doit produire une délibération motivée démontrant que cette ouverture à l'urbanisation est rendue nécessaire par un tissu urbain (zones U) qui n'offre pas d'autres possibilités pour la construction ;
 - les zones classées 2AU qui n'auront fait l'objet d'aucun projet d'aménagement ou d'acquisition foncière au bout de 9 ans seront considérées comme zones naturelles ou agricoles. Elles ne pourront donc plus être ouvertes à l'urbanisation, sauf à engager une procédure de révision du PLU.
- Le « Pastillage » (délimitation de secteurs constructibles en zone agricole et naturelle) doit être exceptionnel. Pour renforcer la maîtrise de l'urbanisation sur ces territoires, les « pastilles » seront désormais délimitées avec l'accord du Préfet et après avis de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles.
- Le POS est supprimé : en l'absence de transformation en PLU au 31 décembre 2015, le POS devient caduc et le territoire qu'il couvre se voit appliquer le règlement national d'urbanisme (RNU).

Toutes les informations disponibles sur cette loi sont accessibles sur le site www.territoires.gouv.fr.

LES LOIS

Le PLU est élaboré dans un cadre législatif complexe. Les principales lois en vigueur sont (par ordre chronologique d'entrée en vigueur) :

- 1985 - loi Montagne
- 2001 - loi SRU
- 2009 - loi Grenelle 1
- 2010 - loi Grenelle 2
- 2014 - loi ALUR

Ces lois et d'autres textes, portant sur l'eau, le bruit, les risques, etc., inscrites dans des lois, des arrêtés préfectoraux, ou encore le code de santé sont autant de réglementations à prendre en compte dans l'élaboration du PLU.

Le PLU et ses annexes

Le PLU comprend plusieurs documents dont :

- ✓ Le rapport de présentation
- ✓ Le projet d'Aménagement et de Développement Durable PADD
- ✓ Le règlement ainsi que les documents graphiques
- ✓ Les orientations d'aménagement et de programmation
- ✓ Les annexes

LES ZONES

Le PLU prévoit une définition du territoire en quatre grands types de zonage selon la destination retenue pour chaque espace :

1. Zones urbaines (zones U) : déjà urbanisées et où les équipements publics ont une capacité suffisante pour desservir de nouvelles constructions.

2. Zones à urbaniser (zones AU) : destinées à être ouvertes à l'urbanisation, qui se subdivisent en zones dites 1AU, constructibles et proches de réseaux (voirie, eau, assainissement, électricité) et en zones 2AU qui, à l'inverse, ne sont pas encore constructibles et distantes de ces réseaux.

3. Zones agricoles (zones A) : à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

4. Zones naturelles (zones N) : à protéger en raison de la qualité des sites, de l'existence d'une exploitation forestière ou de leur caractère d'espace naturel.

ENFIN DES TRANSPORTS EN COMMUN A QUAIX

Depuis le 1er janvier 2014, la communauté de communes du Balcon Sud de Chartreuse a fusionné avec la communauté de communes du Sud Grenoblois et la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole (la Métro).

Cette fusion permet notamment de redéfinir l'offre de transport sur notre commune. Nous bénéficions désormais de lignes de transport ouvertes à tous. Les 4 lignes dites de transports scolaires (Primaire, collège, lycée) sont à partir du mois de septembre 2014 ouvertes pour l'ensemble de la population. Elles deviennent donc des lignes de transport en commun.

Les services scolaires restent identiques et accessibles avec un abonnement TAG.

Pour plus d'informations, sur les horaires et la tarification contacter la TAG :

- Allo Tag : **0 820 48 60 00** (0,12 €/min)
- www.tag.fr (page dédiée aux nouvelles communes)

LES RYTHMES SCOLAIRES

Pour mettre en place les nouveaux rythmes scolaires sur notre commune un comité de pilotage a été mis en place. Ce comité est composé de 7 personnes : 2 parents d'élèves volontaires, un représentant du Sou des Écoles, le directeur de l'école et un enseignant, la responsable scolaire-périscolaire et l'adjoint au maire responsable enfance jeunesse.

Ce comité s'est réuni 3 fois durant l'année scolaire 2013 / 2014 pour :

- ✓ connaître la réforme et ses implications,
- ✓ faire émerger les contraintes et les nécessités liées aux exigences de la loi,
- ✓ rapporter et mesurer les besoins des enfants, des parents, des enseignants et de la commune,
- ✓ proposer une organisation horaire à tous les parents et connaître leurs avis,
- ✓ choisir une organisation horaire finale qui réponde au mieux aux besoins.

Il a conduit sa réflexion afin de répondre à deux grandes ambitions :

D'une part assurer une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine avec un allègement de la journée de classe et la programmation des séquences d'enseignement aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

D'autre part instaurer une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire : les élèves pourront accéder à des activités culturelles, artistiques ou sportives.

La mise en oeuvre des rythmes scolaires représente bien sûr un investissement :

- De la part de l'Etat avec le fonds d'amorçage qui s'élève à 50 euros par enfant et une majoration de 40 euros par enfant pour les communes qui bénéficient de la DSU (Dotation de solidarité rurale).

Il faut savoir que la pérennisation de ses aides est assurée jusqu'en 2016.

- De la part de la commune qui recrute un animateur à mi-temps malgré la suppression d'une classe.

APC : Activités pédagogiques complémentaires
TAP : Temps d'activités périscolaires

L'organisation des rythmes scolaires à Quaix

Horaires 2014-2015					
École de Quaix en Chartreuse					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h45					
08h30	Garderie (45')	Garderie (45')	Garderie (45')	Garderie (45')	Garderie (45')
	École 8h30-11h45 (3h15)	École 8h30-11h45 (3h15)	École 8h30-11h30 (3h00)	École 8h30-11h45 (3h15)	École 8h30-11h45 (3h15)
11h30					
11h45					
12h30	APC	APC	Garderie (1h)	APC	APC
	cantine garderie 11h45-14h (2h15)	cantine garderie 11h45-14h (2h15)		cantine garderie 11h45-14h (2h15)	cantine garderie 11h45-14h (2h15)
14h					
	École 14h-16h (2h)	École 14h-16h (2h)		École 14h-16h (2h)	École 14h-16h (2h)
16h					
	TAP (1h) garderie 16h00-18h15 (2h15)	TAP (1h) garderie 16h00-18h15 (2h15)		TAP (1h) garderie 16h00-18h15 (2h15)	garderie 16h00-18h15 (2h15)
18h15					

ZOOM SUR LES TRAVAUX ET LES CHANTIERS

Olivier Mille et Philippe Cauchy parcourent notre village toute l'année pour effectuer les travaux nécessaires à l'entretien des routes, chemins, bâtiments et terrains communaux. Aperçu de leurs interventions.

Le nettoyage des rigoles (cunettes) est actuellement en cours et se poursuivra jusqu'à la fin de l'automne sur l'ensemble de la commune. C'est un travail important de remise en état de ces fossés qui permettent une bonne gestion des eaux pluviales. Il représente un « budget temps » conséquent de plus de 30 jours de travail pour 2 agents.

La période du fauchage et des tontes bat également son plein et le nettoyage des talus, abords de chemins et des bâtiments communaux occupent une grande partie de leur journée.

L'entretien des stations d'épuration (centre bourg et STEP) fait aussi partie de leurs interventions.

Dès le début des vacances scolaires, les employés du service technique vont travailler avec l'équipe pédagogique de l'école afin de procéder au déplacement du mobilier consécutif à la réorganisation des classes. Même si l'école a été refaite, ils en profitent pour effectuer des travaux d'entretien toujours nécessaires. Ils interviennent également à la crèche et à la cantine.

- ✓ Autre « chantier » en cours : les élus avec les agents du service technique travaillent en ce moment à la mise en place d'un planning qui doit permettre à terme de prévoir et d'optimiser nos actions dans ce domaine.

Les travaux effectués actuellement sur la commune sont aussi le fait de plusieurs intervenants. Revue de détail.

Tour de France oblige, la route que vont parcourir les cyclistes doit être la plus lisse possible. Donc les organisateurs ont demandé au **Conseil général de l'Isère** de procéder aux réfections nécessaires. Ainsi, vous avez pu constater que là où la route était susceptible de générer des accidents un revêtement tout neuf avait été posé. Les sportifs de Quaix qui prennent leur vélo pour aller travailler ne s'en plaindront pas.

Seul bémol : l'effondrement de la route au niveau de l'entrée de l'école ne sera pas refait car il fait actuellement l'objet d'un duel entre assurances et d'un règlement judiciaire, cela bloque toute intervention.

Des travaux d'étanchéité à base de résine ont été fait sur le bâtiment de la crèche pour empêcher les infiltrations. C'est la **société Alpes Résine** qui a réalisé ce chantier pour un montant de 2473,20 € TTC.

Au hameau du Château l'emplacement du bassin communal est gênant en raison du nouvel aménagement de la voirie. Il est donc nécessaire de procéder à son déplacement. Il sera donc installé à nouveau contre le bâtiment de Monsieur Guillaud, sur le terrain rétrocédé par Monsieur Gondrand. **L'entreprise Gaillard** est chargée de ces travaux pour un montant de 750 € TTC.

Dans le cadre de la maintenance préventive, la commune va faire procéder à une vérification de tous les toits des bâtiments communaux. Il est en effet nécessaire de repérer le plus en amont possible les éventuelles dégradations. La municipalité souhaite privilégier une entreprise locale.

L'élagage des arbres situés derrière la crèche et contre l'école sera assuré par des professionnels, en effet des branches abiment les toits et les feuilles bouchent les chenaux. Des devis sont en cours et les travaux devraient avoir lieu dans le courant de l'automne pour respecter le cycle de la végétation. Tout sera mis en œuvre pour que la vie scolaire ne soit pas ou très peu impactée.

Les 3,5 km de route forestière de Bois Ronzier réalisés par l'entreprise Vercors Démolition et Travaux publics sont maintenant terminés depuis début juin 2014. Afin d'empêcher les véhicules à moteur de passer sur cette route une barrière acquise par la mairie a été posée tout récemment.

Les délibérations votées en conseil municipal

➤ Conseil municipal du 28 mars 2014

- 05/2014 : Installation du Conseil Municipal.
- 06/2014 : Election du Maire.
- 07/2014 : Détermination du nombre de postes d'adjoints.
- 08/2014 : Election du premier adjoint.
- 09/2014 : Election du deuxième adjoint.
- 10/2014 : Election du troisième adjoint.
- 11/2014 : Indemnités de fonctions au maire et aux adjoints.
- 12/2014 : Désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM).
- 13/2014 : Désignation des délégués auprès du Syndicat Energie de l'Isère (SEDI).
- 14/2014 : Désignation des membres du Centre communal d'Action Sociale (CCAS).
- 15/2014 : Désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise (SIERG).
- 16/2014 : Désignation des délégués auprès du Parc Naturel Régional de Chartreuse (PNRC).

➤ Conseil municipal du 23 avril 2014

- 17/2014 : Approbation du compte administratif 2013 du Centre communal d'action sociale.
- 18/2014 : Approbation du compte de gestion 2013 du Centre communal d'action sociale.
- 19/2014 : Affectation des résultats du budget du Centre communal d'action sociale.
- 20/2014 : Approbation du compte administratif 2013 de la Section de commune de Montquaix.
- 21/2014 : Approbation du compte de gestion 2013 du budget de la Section de commune de Montquaix.
- 22/2014 : Affectation des résultats du budget de la section de commune de Montquaix.
- 23/2014 : Adoption du budget 2014 de la section de commune de Montquaix.
- 24/2014 : Approbation du compte administratif 2013 du budget « Eau et assainissement ».
- 25/2014 : Approbation du compte de gestion 2013 du budget « Eau et assainissement ».
- 26/2014 : Affectation des résultats du budget « Eau et assainissement ».
- 27/2014 : Approbation du compte de gestion 2013 du budget principal de la commune.
- 28/2014 : Approbation du compte de gestion 2013 du budget principal de la commune.
- 29/2014 : Affectation des résultats du budget principal de la commune.
- 30/2014 : Modification du tarif de l'eau 2014.
- 31/2014 : Adoption du budget 2014 « Eau et assainissement ».
- 32/2014 : Subvention au Centre communal d'action sociale.
- 33/2014 : Adoption du budget du Centre communal d'action sociale.
- 34/2014 : Répartition des subventions aux associations pour 2014.
- 35/2014 : Taux des impositions 2014.
- 36/2014 : Adoption du budget principal de la commune 2014.
- 37/2014 : Délégation du Conseil municipal des délégation permanentes au Maire.
- 38/2014 : Création d'un poste d'ATSEM principal.

➤ Conseil municipal du 20 mai 2014

- 39/2014 : Approbation du zonage d'assainissement
- 40/2014 : Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle appartenant à la commune de Saint Egrève.
Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à cette opération.
- 41/2014 : Budget Eau et Assainissement / Décision modificative n° 1.
- 42/2014 : Election des membres titulaires de la commission d'appel d'offres.
- 43/2014 : SEDI – Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité.

➤ Conseil municipal du 04 juin 2014

- 44/2014 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme remplaçant le Plan d'Occupation des Sols
- 45/2014 : Instauration d'un droit de préemption urbain.

EN BREF

Coup de chapeau à Frédéric Durmort

Nous sommes fiers de compter parmi nos habitants un artisan tapissier d'art dont le travail exemplaire sera récompensé par le *Prix du Savoir-faire 2014* attribué par Patrimoine Rhône-alpin. Cette association régionale, soutenue par le Conseil régional et EDF, rassemble les acteurs du patrimoine des huit départements de Rhône-Alpes. Elle reconnaît avec ce prix prestigieux le travail de Frédéric Durmort qui, dans son atelier Osiris, a su redonner, dans les règles de l'art, vie et lustre à des sièges anciens du XVIIIème siècle, notamment ceux du Château de Sassenage.

Le prix Rhône-alpin du patrimoine lui sera remis officiellement le 23 septembre à Lyon.

Sites à visiter : www.patrimoine-rhonealpin.org / www.amosiris.com



Tour de France

Le Tour de France passe rapidement mais sûrement par Quaix cette année le 18 juillet prochain. Et, pour permettre aux coureurs de circuler dans les meilleures conditions, la route départementale D 105 sera momentanément fermée à la circulation et au stationnement de 13 h 15 heures à 16 h 30. Le passage de la voiture balais donnera le signal de la réouverture de la route.

La crèche* et le Tour de France

Les responsables de Lou P'tiots se sont dit qu'il allait faire très chaud en ce 18 juillet jour de Tour de France, très chaud et très soif. Ils vous proposent donc de vous désaltérer et de vous restaurer au BBQ qu'ils vont installer devant les locaux des services techniques sous la salle polyvalente et aux buvettes mobiles installées à différents points de la commune.

*(à titre exceptionnel, Lou P'tiots nous demande d'insérer)

Horaires pour l'utilisation des outils bruyants

Les beaux jours sont maintenant bien installés nous avons tous à cœur d'entretenir nos jardins et de bricoler chez soi avec les fenêtres ouvertes. Néanmoins pour éviter que nos soirées et une partie de nos week-ends soient polluées par le bruit des outils et engins à moteurs nous vous remercions de bien vouloir respecter les horaires suivants pour leur utilisation :

Du lundi au vendredi : de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30.

Le samedi : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.

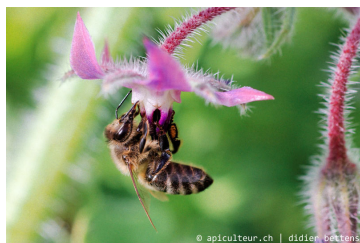
Le dimanche et les jours fériés : de 10 h à 12 h.



Brûlage des déchets verts

La préfecture a pris un arrêté (n°2013-322-0020) « portant réglementation du brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel des déchets végétaux, en vue préserver la qualité de l'air ». En bref, le brûlage des végétaux est interdit toute l'année sauf pour les agriculteurs et les forestiers dans le cadre de leur activités professionnelles ainsi que celles qui sont réalisées au titre de l'obligation légale de débroussaillage ».

Pour lire le détail des 8 articles de cet arrêté : www.isere.gouv.fr



Quand l'abeille domestique essaime

Chaque année, au printemps, les abeilles domestiques essaiment. Mais ce cycle de nature peut parfois les amener à s'installer tout près de chez vous, si près, que pour certains cette cohabitation peut être inquiétante. Dans ce cas vous pouvez appeler un spécialiste régulateur qui se chargera du déménagement rapide et efficace de ces charmants hyménoptères. Le syndicat d'apiculture de l'Isère « L'abeille dauphinoise » nous indique que pour notre commune il s'agit de Monsieur René Saint Pierre qui vous répondra au **06 12 86 12 48**.

Vous souhaitez rencontrer votre député

Permanence de François Brottes, député de la 5^{ème} circonscription

Président de la Commission des Affaires Economiques

77, place de la Mairie – 38660 La Terrasse

Tél 04 76 92 18 96 // Fax 04 76 92 18 98 //

Mail francois.brottes@wanadoo.fr // site www.francois-brottes.com

NOUS AVONS AIME



Reporters d'espoirs

Parce que parler de ce qui est bien, ce qui est « porteur de solutions », ce qui donne envie d'agir c'est aussi de l'information, nous recommandons une visite au site www.reportersdespoirs.org

Ce site est une initiative d'une ONG rassemblant une équipe de journalistes qui veulent donner une autre voie et d'autres voix à l'information.

Peut-être porterons nous un regard différent sur notre monde qui nous offre également du positif, profitons-en sans modération.

NOUS N'AVONS PAS AIME



Les déchets « débordent »

Quoi de plus simple que de trouver le bon trou pour y glisser le cube, le rond qui correspond à ce trou, c'est le premier jeu d'éveil de beaucoup de nos enfants. Pourtant, il faut croire que la mémoire est volatile car pour utiliser les bons bacs pour les bons déchets c'est la même chose, toutefois, en observant les abords des bacs de tri sélectif on peut en douter.

Il y en a encore qui se « trompent » et laissent à côté des bacs des cartons encombrants qui auraient pu être découpés ou compressés (et ce n'est qu'un exemple).

Aller un petit effort que diable, c'est bon pour la planète... et nos yeux.

Nos fêtes et foire vont-elles disparaître ?

L'année est ponctuée par les rendez-vous que nous fixent la foire de Quaix, la fête de la Saint Jean, la fête de la pomme, etc. Mais force est de constater que le public se fait plus rare, que l'ambiance se fait moins festive, même si le cross de Quaix attire cependant de plus en plus de monde.

Manque d'animations, crise du bénévolat, absence d'identité forte ? Plutôt que de se résigner **REAGISSONS !**

C'est en tout cas ce qui est ressorti de la réunion bilan de la foire qui s'est déroulée le 13 juin dernier en présence des élus et présidents d'associations. Et l'idée d'un Comité des fêtes renforcé et pilote (ou partenaire) de tous ces moments de réjouissance a été avancée. Pour que cette idée chemine, il faut il faut que des bonnes volontés de tous les âges, avec des idées plein la tête, de la volonté à tout crin et du temps raisonnablement réparti sur l'année, viennent rejoindre la commission Vie associative/Animation, présidée par Michel Jaquinod. Et, ensemble, nous pourrons dans un premier temps réfléchir et ensuite **AGIR**.

Nous reparlerons de tout cela à l'automne, peut-être que l'été portera conseil !

MAIRIE PRATIQUE

Pour nous joindre :

Téléphone : 04 76 56 82 66 – Fax : 04 76 56 82 20

e-mail : mairie@quaix-en-chartreuse.fr

Adresse postale :

15 place Victor Jaillet

38950 – Quaix-en-Chartreuse

Permanences du secrétariat :

- ✓ lundi de 13 h 30 à 17 h 00
- ✓ mercredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
- ✓ vendredi de 14 h 00 à 18 h 30

Permanence des élus :

Le maire, Pierre Faure, les adjoints Jean-Luc Poulet chargé des affaires scolaires, Yves Thévenin, chargé du service technique et Marie-Christine Viance-Dumolard, chargée de la communication et de la vie publique vous reçoivent sur rendez-vous.

Service scolaire et périscolaire :

Elsa Charrier, responsable du service scolaire et périscolaire se tient à votre disposition par téléphone au 04 38 02 90 77 ou par e-mail : periscolaire@quaix-en-chartreuse.fr

Services techniques :

Vous pouvez signaler un problème sur la voirie communale ou sur un équipement géré par la commune par e-mail : st@quaix-en-chartreuse.fr

Et pour toutes vos démarches administratives vous pouvez consulter le site :

<http://www.service-public.fr/>